

Image not found or type unknown



Mes droits suite au décès de ma mère

Par **mildred**, le **08/02/2014** à **10:33**

Je suis hébergée gratuitement chez ma mère. J'ai 48 ans. J'ai un frère et trois soeurs qui ne donnent plus signe de vie depuis plusieurs années, ils ont tous abandonné ma mère. Lorsque ma mère décèdera, est-ce que je devrais quitter la maison de ma mère immédiatement ? Aurais-je des droits sur cette maison ? Qu'en sera-t-il de mes biens ? Quels papiers faut-il faire pour me protéger ?
D'avance je vous remercie de votre réponse.